Page : 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022 Numéro de version 4 Révision: 28.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: XD 876 BLEU

· Code du produit: 161263

· **UFI:** H4MD-JFRX-5000-RWSQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation Solvant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:** HAFA France

ZI - Allée Clotaire 1er - BP 243

F-76197 YVETOT

Tél: 02.35.95.45.54
Fax: 02.35.95.83.63
Courriel: fds@hafa.org
Site Internet: www.hafa.org

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS08

• Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2%

aromatiques.

• Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

· Conseils de prudence P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.*vPvB:* Non applicable.

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 4 Révision: 28.07.2022 Date d'impression: 28.07.2022

Nom du produit: XD 876 BLEU

(suite de la page 1)

50-100%

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange de solvants

· Composants dangereux:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% Numéro CE: 918-481-9

Reg.nr.: 01-2119457273-39 aromatiques.

& Asp. Tox. 1, H304, EUH066

· Indications complémentaires: Teneur en benzène : 0 ppm Teneur en aromatiques : < 0.01%

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. · Après contact avec les yeux: Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure. · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

> Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au

moins 48 heures après un accident.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Dioxyde de carbone Poudre d'extinction

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Hydrocarbures.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de

vapeurs dangereuses.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection intégrale.

Porter un appareil respiratoire autonome.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Page : 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022 Numéro de version 4 Révision: 28.07.2022

Nom du produit: XD 876 BLEU

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément

au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

anger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Utiliser des appareils résistant aux solvants.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts fermés.

Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement des emballages. Eviter l'accumulation de l'électricité statique. Prévoir une mise à la terre

efficace pour un stockage en vrac.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022 Numéro de version 4 Révision: 28.07.2022

Nom du produit: XD 876 BLEU

(suite de la page 3)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au

moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et

d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

• Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est

insuffisante.

Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

· Protection des mains:

IIIS]

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au

produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant

l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer

par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Protection du corps:

Porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide · Couleur: Bleu

Odeur: De type solvanté
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

internalle alléballities

intervalle d'ébullition 175 °C

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 0,6 Vol % (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.)

**Supérieure: 7,0 Vol % (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.)

66 °C

Non applicable.

· Point d'éclair: 66 °C · Température d'inflammation: >230 °C

(suite page 5)

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 28.07.2022 Numéro de version 4 Révision: 28.07.2022

Non déterminé.

Nom du produit: XD 876 BLEU

(suite de la page 4)

· Température de décomposition: Non déterminé. Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 40 °C 1,3 mm²/s (NF EN ISO 3104)

· Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

Pas ou peu miscible · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 25 °C: 0,795 g/cm3 · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

· Température d'auto-inflammation

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE) 100 %

Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant **Aérosols** néant Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant

Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

(suite page 6)

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022 Numéro de version 4 Révision: 28.07.2022

Nom du produit: XD 876 BLEU

(suite de la page 5)

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

10.6 Produits de décomposition

de presente

dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

Oral LD50. >5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique LD50. >2.000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire LC50/8h. >5.000 mg/m³ (Rat) (OCDE 403)

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des donnée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 28.07.2022 Numéro de version 4 Révision : 28.07.2022

Nom du produit: XD 876 BLEU

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

NOELR 0,18 mg/l (Daphnia) (21d)

1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h)

0,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)

EL 50 (48H) >1.000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)

LL50 (96h) >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

ErL50 (72h) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) EbL50 (72h) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Facilement biodégradable.

OECD 301F

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 12.4 Mobilité dans le sol
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes · Autres indications écologiques:

• *Indications générales:* Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Emballages non nettoyés:

• Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

· *Classe* néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 28.07.2022 Numéro de version 4 Révision : 28.07.2022

Nom du produit: XD 876 BLEU

(suite de la page 7)

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et

règlements d'interdictionTableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Evaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022 Numéro de version 4 Révision : 28.07.2022

Nom du produit: XD 876 BLEU

(suite de la page 8)

• Phrases importantes: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à

la version précédente

FR